

Compte rendu
Séance du 27 août 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-sept août à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Stéphane Péters, Maire.

Etaient présents : Stéphanie CHARTIER-FOURRIER, Thomas DEFOSSEZ, Fabienne DOUCET, Muriel DUBARLE, Catherine GAGEAT-DIJOU, Agnès GUYON, Bruno LEROUX, Mélie MALBERT, Christelle MATRINGHEM, Jérôme MERLE, Claire RAMET, Benjamin. ROLAND.

Absents excusés : Christelle MATRINGHEM, Cyril BOMONT, Jean STURMA.

Présentation des procurations : Jean STURMA à Stéphanie CHARTIER.

Date de convocation : 21/08/2020

Secrétaire de séance : Mme Muriel DUBARLE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.
Le procès-verbal du Conseil Municipal du 08 juillet 2020 est adopté.

Ordre du jour :

- Mission CSPS portant sur les travaux d'entretien du clocher de l'Eglise Saint-Martin
- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental, travaux réfection du clocher
- Demande de subvention auprès de l'Etat, travaux réfection du clocher

1) Mission CSPS portant sur les travaux d'entretien du clocher Eglise Saint-Martin

M. le Maire informe que la parution du marché de la mission de coordination SPS portant sur les travaux d'entretien du Clocher ISMH de l'Eglise Saint-Martin est clôturé depuis le 07 mai dernier, la Sté SARL LD PILOTAGE 395bis rue de Paris 60170 Ribecourt Dreslincourt a répondu au marché.

Après négociation et demande de précision sur les temps passés, le prestataire a remis une offre conforme techniquement à notre demande pour un montant de **3 870€HT**.
Pour mémoire l'offre présentée initialement était d'un montant de 4 800€HT.

Après échanges l'offre de la SARL LD PILOTAGE pour un montant de **3 870€HT** est approuvée.

2-3) Modification de la demande de subvention auprès du Conseil Départemental et de l'Etat

M. le Maire informe les membres de l'assemblée que suite au rapport d'analyse d'offres concernant les travaux d'entretien du clocher ISMH de l'Église St Martin, le montant HT des travaux ne correspond plus à la dernière estimation datant du 06 septembre 2019.

Le montant HT des travaux s'élevait à 61 149,35€ avant le retour des entreprises, il est aujourd'hui revu à la hausse pour un montant HT de 66 765,47 €

De ce fait la commune doit renoncer aux subventions octroyées par le Conseil Départemental et l'Etat et faire une nouvelle demande de subvention pour un montant HT de 66 765,47 €.

Le programme de l'opération des travaux de l'Église de Fresnoy le Luat est défini comme suit :

Total HT des travaux	66 765,47 €
Conseil Départemental 25%	16 691,36 €
DETR 30%	20 029,64 €
Sauvegarde de l'Art Français (sur petite tranche de travaux)	15 000,00 €
Part communale	15 044,47 €

Le surcout est dû à l'installation d'un échafaudage.

La délibération sera transmise à Mme Nicole COLIN et M. Gilles CELLIER, Conseillers Départementaux ainsi qu'au service de l'Etat.

Questions diverses :

Il est proposé de modifier le jour du Conseil Municipal qui jusque là était le 3^{ème} jeudi du mois pour cause les Conseil Communautaires ont lieu le jeudi.

A présent les membres du Conseil se réuniront le 2^{ème} mardi tous les deux mois.

la séance est levée à 20h45. .